

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

à PARIS, à l'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

SAUMUR :

30 fr. par an
16 par 6 mois
8 par 3 mois
Poste : 35 fr. par an
18 par 6 mois
10 par 3 mois

On s'abonne :

au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE

VINGT WILSONS

Quand on voit dans quelles mains est confiée la fortune de la France, quels sont les gens qui sont dans cette Commission du budget, on frémit du gaspillage effréné qui préside à la distribution des produits de cet impôt que vous avez tant de peine à payer au percepteur. On a poursuivi Wilson, pure comédie, pour faire croire que l'on était plus honnête que lui ; mais sur trente-trois membres de la Commission du budget, vous AVEZ AU MOINS VINGT WILSONS. NUMA GILLY.

La Commission du budget prétend, par la plume de M. Salis, que M. Numa Gilly, mis en demeure de préciser ses accusations contre les émules du genre de M. Grévy, ne lui répond que par des phrases.

En vérité, M. Salis et la Commission sont bien difficiles à satisfaire.

Dans sa lettre adressée à M. Salis, le député du Gard dit qu'il y a des députés républicains, arrivés au Palais-Bourbon sans un sou, et qui dépensent aujourd'hui cent mille francs par an ; il demande d'où vient la fortune subite de ces émules de M. Wilson, et il affirme qu'ils ont prévarié et reçu des pots de vin.

Et il ajoute qu'il est prêt à citer des noms.

Voyons, qu'est-ce que la Commission du budget désire de plus ?

Faut-il que M. Gilly cite le jour et l'heure où les pots de vin ont été encaissés, et dans quelle maison ?

Un peu de patience, messieurs les commissaires ; M. Gilly estime sans doute que les noms des prévaricateurs ne doivent pas être jetés au public avant la rentrée du Parlement.

C'est du haut de la tribune qu'il veut les laisser tomber.

C'est en pleine séance qu'il veut s'écrier :

« Messieurs X, Y, Z... », vous qui étiez pauvres il y a cinq ou six ans, dites-nous où vous avez pris le beau million que vous

possédez à présent, d'où vient l'argent avec lequel vous avez acheté un hôtel.

Et nous parions que, le jour où M. Gilly demandera la parole pour citer les noms, il y aura dans la caverne législative un tel tumulte que la voix du dénonciateur ne pourra se faire entendre.

Car n'y a-t-il que vingt députés républicains qui aient profité de leur mandat plus ou moins pour s'assurer le pain de leurs vieux jours avec beaucoup de beurre dessus ? M. Gilly laisse soupçonner qu'il y en a beaucoup plus, et c'est un fait d'ailleurs que le principe qui a toujours obtenu la plus grosse majorité républicaine est le principe du tripotage.

Songez, M. Gilly, combien il a été difficile de venir à bout d'un seul Wilson ; et vous voulez en attaquer vingt !

Vous n'y parviendrez pas.

Sur ce point se fera la véritable concentration qui est impossible sur toutes les autres questions.

Sans compter qu'il y a encore trois bonnes semaines d'ici à la rentrée, et que vos collègues parviendront peut-être, pendant ce temps-là, à vous faire comprendre qu'il serait imprudent de vouloir laver un aussi gros paquet de linge sale dans un baquet aussi petit que la Chambre.

Il y aurait de quoi faire périr par suffocation la République.

Nous serions bien étonnés si vous aviez le courage d'aller, comme vous le dites, jusqu'au bout.

M. Raynal, député de la Gironde, personnellement pris à partie dans le discours de M. Gilly, dit qu'il a créé en 1862, à Bordeaux, une maison de commerce et d'armement dont il est encore aujourd'hui associé ; c'est là, avec son patrimoine, l'origine de sa modeste aisance.

Il ajoute qu'il n'a pas à faire connaître le chiffre de sa fortune, mais il déclare qu'il n'a d'hôtel ni à Paris ni à Bordeaux ; il ne roule point carrosse et conclut : ou M. Gilly a agi avec une inconscience inqualifiable, ou il a commis une infamie.

Samedi, au début de la séance de la Com-

mission du budget, M. Salis a donné lecture de la lettre suivante que lui a adressé Numa Gilly :

Nîmes, ce 14 septembre 1888.

« Mon cher collègue,
» Je ne comprends pas que vous interveniez de nouveau dans le débat.
» Je ne vous ai pas personnellement mis en cause. Vous me permettez de ne pas vous répondre davantage.
» Que par une lettre collective des trente-trois membres de la Commission du budget, on me somme de citer des noms, d'articuler des faits, d'aller jusqu'au bout, je le ferai.
» Cette lettre, je m'attendais à la recevoir à la place de la vôtre.
» Recevez mes salutations.

NUMA GILLY,

Député du Gard.

M. Salis ajoute que M. Gilly le mettant hors de cause, il laisse la Commission juge de donner à l'incident la suite qu'il comporte.

La Commission du budget, après avoir pris connaissance de la réponse de M. Gilly, a délibéré sur l'incident et l'a clos par la déclaration suivante :

« Avant l'ouverture de la séance, les membres de la Commission du budget ont reçu communication de la nouvelle lettre écrite par M. Numa Gilly à M. Salis.

» Ils ont été unanimement d'avis que la mise en demeure adressée à M. Gilly avait un caractère collectif formel et précis.

» Ils estiment que la prétention de M. Gilly n'est qu'un moyen de se dérober ; ils livrent sa conduite au jugement de l'opinion publique. »

Il paraît que certains membres de la Commission du budget sont disposés à poursuivre M. Gilly judiciairement.

Plébiscite monarchique

Nous avons annoncé la toute récente publication de l'Almanach français pour 1889.

En feuilletant cet almanach qu'enrichissent les plus fines illustrations et les meilleurs portraits de nos princes, nous avons trouvé une remarquable étude de cette année 1789 dont avec une insigne mauvaise foi les républicains ont dénaturé le caractère à la fois si libéral et si monarchique, et dont ils se préparent à célébrer le frauduleux centenaire.

Nous voulons citer un long passage de cette étude et nous ne saurions trop recommander à nos amis de distribuer à profusion autour d'eux la brochure qui la contient. Il faut opposer sans relâche la vérité de notre histoire nationale, les textes mêmes de nos grandes chartes publiques aux mensonges et aux calomnies de la légende républicaine.

Comment furent faites les élections fixées par l'ordonnance royale du 24 janvier 1789 ?

Un historien que les républicains ne résoussent pas, Louis Blanc, a dit « qu'en fait de liberté et de loyauté, elles pouvaient servir de modèle à toutes les manifestations de la volonté publique ». Nous ajouterons que le pouvoir royal ne chercha à obtenir aucune invalidation. En quoi il a différencié sensiblement des pouvoirs républicains.

Sur quoi les élus se prononcèrent-ils ?

L'auteur de la brochure qui porte pour signature les initiales A. M. nous le rappelle :

« En séance publique, le 25 juillet 1789, M. de Clermont-Tonnerre lut le rapport du comité de constitution qui avait extrait de tous les cahiers ces principes, qu'on déclara articles d'unanimité, et qui ayant été, dans quarante mille réunions primaires ou secondaires, admis et proclamés par six millions de Français, devinrent désormais la base incontestée du droit public.

» Les voici tels que l'Assemblée les reconnut et les proclama à son tour, ces articles d'unanimité, ces principes avoués, que l'on appelle aujourd'hui non seulement chez nous, mais dans tous les pays civilisés, les principes de 89 :

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIBON

CHAPITRE VI

UNE MACHOIRE DÉMONTÉE (Suite)

Le train accentuait son allure de première vitesse. Camille comprit qu'il lui restait à peine un éclair d'espoir. Son tempérament explosible l'emporta. Il s'élança. L'homme d'équipe le saisit au collet. Le voyageur lui détacha un formidable coup de poing dans la mâchoire. Le malheureux employé eulbuta en hurlant, mais sans abandonner d'un doigt son agresseur qu'il entraîna dans sa chute. Tous deux roulèrent pêle-mêle sur le trottoir. Le train pour Nice filait maintenant à grosse vapeur.

Aux cris de douleur poussés par le blessé et à la vue de ce corps-à-corps par terre, tout ce que la gare contenait d'employés disponibles accourut, sautant par-dessus les rails de la voie. L'homme d'équipe avait enfin lâché Camille qui se relevait de son côté blanc de poussière, pendant que lui-même se relevait de sien une main sous le men-

ton. Quelques confrères l'aiderent à se remettre sur pied, pendant qu'un certain nombre d'autres serrèrent Camille à la cravate. Alors commença une véritable bagarre avec échange de gestes tumultueux et concert de voix assourdissantes. Tout le monde à la fois interrogeait l'employé et le voyageur. Ce dernier essayait de s'expliquer ; sa victime ne pouvait que hurler. Elle avait, en réalité, la mâchoire inférieure déboîtée du terrible coup de poing et les deux mâchoires ne se rencontraient plus maintenant que comme les deux lames d'une paire de ciseaux. Le malheureux ne rendait ainsi, du fond de la gorge, que des sons inarticulés.

Tout à coup, deux képis à galons tricolores feodèrent le rassemblement. Il erre toujours de ces képis-là dans le voisinage des gares. Ils représentaient la police dans la personne de deux agents. Quelques paroles entendues, les mains du couple pacifique remplacèrent, à l'épaule de Camille, les mains des employés à sa cravate ; et les agents l'emmenèrent tranquillement. Le Parisien, traversé, convoyé de la sorte, les boulevards de Marseille, faisant se retourner les passants, se questionner les boutiquiers, tout rouge de honte et tout souillé de poussière.

— Décidément, je suis ensorcelé. Quels débuts de mariage ! Que de traverses ! que de déveines ! Mais je suis entêté, amoureux, et je vaincrai le

mauvais sort.

En attendant de vaincre le mauvais sort, il dut subir un interrogatoire du commissaire de police. Il s'en tira mal. Ses motifs et ses explications semblèrent plus qu'in vraisemblables. D'ailleurs, rien ne pouvait excuser cette agression brutale vis-à-vis d'un homme qui remplit son devoir. La victime, sans doute, allait l'actionner et elle agirait sagement. La justice ne serait jamais trop sévère en le condamnant à une sérieuse réparation pécuniaire et, même, s'il y allait d'un peu de prison, monsieur ne l'aurait pas volé.

Je vous laisse à penser si ces perspectives, ébauchées aux terreurs de Camille par la sévérité du commissaire de police, le rassurèrent. Le commissaire, toutefois, eut des longanimités de circonstance.

Comme Camille semblait offrir, dans ses allures d'homme riche et distingué, des garanties suffisantes et qu'il donnait spontanément le nom de l'hôtel où il comptait descendre, on lui laisserait une liberté provisoire. Il se tiendrait à la disposition de sa victime et, s'il y avait lieu, de la police correctionnelle. L'audience correctionnelle se tenait le lundi. On n'était encore qu'au mardi de la semaine. Le voyageur aurait donc tout le temps nécessaire pour visiter Marseille et ses environs. Un agent allait le conduire, rue du Jeune Anacharsis, à l'hôtel de Luxembourg et de l'Univers, où

le propriétaire serait rendu responsable du délinquant.

Cette nouvelle perspective de séjour préventif à l'hôtel avant l'audience correctionnelle probable, et de séjour forcé peut-être après en prison, jetèrent Camille dans la désolation.

Il fallut obéir. Par bonheur, le maître d'hôtel était un excellent homme très aimable et complaisant qui laissa son prisonnier sortir, vaquer, rentrer à son gré. Le prisonnier en profita, n'ayant rien autre chose à faire, pour se promener, visiter Marseille et ses environs comme lui avait conseillé le commissaire de police. Il eut le loisir de tout voir et de maigrir quelquefois en attendant le bon plaisir de sa victime.

Sa victime s'appelait Legoy. On l'avait transportée à l'hôpital où son premier soin fut de mandier un avocat, mais, là, un avocat faneux, malin et retors. On lui amena maître Mounine, et maître Mounine conseilla son client.

Camille, averti, se rendit à l'hôpital. L'homme d'équipe avait la mâchoire remise en place, mais violette et boudée. Le reste de son visage, grâce à une enflure luisante, ressemblait à une énorme bille de billard dans un bonnet de coton.

Legoy avait compris tout le parti à tirer de cet heureux coup de poing. L'avocat lui avait énuméré les mille et une bénédictions qui pouvaient en pleuvoir sur lui, sa femme et ses enfants. C'est

« Article 4^{er}. — Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.

» Art. 2. — La personne du roi est inviolable et sacrée.

» Art. 3. — Sa couronne est héréditaire de mâle en mâle.

» Art. 4. — Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif.

» Art. 5. — Les agents de l'autorité sont responsables.

» Art. 6. — La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

» Art. 7. — La nation fait la loi avec la sanction royale.

» Art. 8. — Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt.

» Art. 9. — L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États-Généraux à l'autre.

» Art. 10. — La propriété est sacrée.

» Art. 11. — La liberté individuelle sera sacrée.

» La périodicité réglée des assemblées, l'élection des municipalités, la liberté de conscience, le vote de l'impôt, l'impôt égal pour tous, l'égalité de tous devant la loi, la suppression des privilèges, l'égalité admission de tous les citoyens aux charges de l'État, la réforme judiciaire, la réforme financière, la division de la propriété, la liberté du commerce, la suppression des barrières et des douanes de province à province, voilà ce que la nation demandait, ce qu'elle demandait au roi, ce qu'elle voulait obtenir de lui, par lui et jamais sans lui.

1789 n'a-t-il pas été un véritable plébiscite monarchique ?

Un auteur dont le témoignage a été souvent invoqué par nos adversaires, Michelet, a écrit à ce propos : *Nul peuple n'a tant aimé ses rois.* Et l'on veut faire du centenaire de 1789 une fête républicaine !

Certes, dit l'auteur de la brochure, « notre histoire est riche en anniversaires glorieux, et l'on pourrait hésiter à en préférer un aux autres, mais celui-là est unique. Les autres peuples ont comme nous des souvenirs de victoires éclatantes, de conquêtes heureuses, d'invasions repoussées, mais il n'en est pas un qui puisse rien opposer d'égal à cette date lumineuse où nos pères, groupés autour du trône, ont entrevu un instant l'aurore de la vraie liberté. »

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT CARNOT

Ce voyage est décidément un voyage morne. M. Carnot ne soulève pas les passions. Il va, correct et sans prestige, distribuant des milliers de saluts et de poignées de main, s'efforçant d'être aimable et n'y parvenant guère, malgré ses efforts trop visibles.

Il voit partout, dans les gares, dans les villes, la même décoration, les mêmes arcs-de-triomphe en feuillage ou en carton ; le soir, les mêmes illuminations ; par les rues, les places, la même foule ; à l'Hôtel-de-Ville, à la Préfecture, les mêmes fonctionnaires, — ou du moins qui lui paraissent tels, — qui ressemblent plus à un fonction-

naire qu'un fonctionnaire ? — il écoute, à moitié, un grand nombre de petits discours, qui ne contiennent, généralement, que des banalités qu'il a entendues déjà ; il y répond sans rien dire de neuf ni qui vaille la peine d'être retenu.

Il visite chaque jour un hôpital, quelquefois deux ; c'est très bien, mais un peu monotone et pas gai. Seules, la fête hippique de Caen et la fête nautique de Cherbourg ont pu l'intéresser.

Pour surcroît de plaisir, il a un compagnon de voyage qui boude ; c'est M. Floquet. M. Floquet est furieux ; il suit le Président pas à pas, toujours derrière, sans qu'on fasse la moindre attention à lui. On vient au-devant du Président de la République ; c'est lui que l'on salue, c'est lui que l'on acclame, — quand on pousse des acclamations, — c'est à lui qu'on montre les beautés de la ville, pour lui que l'on donne des fêtes, tous les discours lui sont adressés, et, ce qui est pire, lui seul y répond ! On ne dit rien à M. le président du conseil ; on ne le regarde presque pas ; la foule ne se le montre point ; il passe inaperçu, lui ! Inaperçu, et bouche close ! Or, chaque fois qu'il entend un discours, il doit avoir envie d'y répondre, il a certainement envie d'y répondre ! Que de discours rentrés ! Comment s'étonnerait-on qu'il soit maussade, et contrarié de la sorte, par sa présence muette et sombre, à augmenter l'ennui morne qui s'épaissit autour de M. Carnot ?

A moins, au contraire, que « l'attitude » vexée, opprimée, de M. Floquet rongant son frein derrière le char présidentiel, soit, au contraire, la seule vraie jouissance du chef de l'État, dans son voyage.

M. Carnot est rentré samedi soir dans sa capitale ; il y aura trouvé les esprits fort échauffés par les vivacités de langage échangées entre le député Numa Gilly et les membres de la commission du budget.

INFORMATIONS

PAUVRES MALADES !

M. le docteur Després, conseiller municipal de Paris, chirurgien à l'hôpital de la Charité et de plus républicain, donne une nouvelle leçon à ses corréligionnaires.

On avait contesté l'exactitude de ses précédentes accusations, bien précises et bien formelles, sur les déplorables résultats de la laïcisation des hôpitaux.

M. Després revient à la charge et fournit des explications plus détaillées encore :

« Voici la vérité : depuis que les sœurs Augustines ont été renvoyées de la Charité, j'ai dû quatre fois me rendre dans mon service pour voir et opérer des malades que nos internes n'étaient pas en mesure de soigner en raison de la gravité de la blessure ou de la difficulté de l'opération ; quatre fois les infirmières laïques n'étaient pas à leur poste. Une fois même c'est mon interne qui a dû faire le lit du malade avec l'infirmier, et nous avons ensemble désha-

Il fallait que Camille eût une fois bien robuste dans le dévouement de Daniel pour croire que Daniel se remettrait en route une troisième fois en moins de quinze jours, sans se laisser enfin et l'abandonner à son malheureux sort. Il avait peut-être raison.

Sur la place de la Préfecture, sans plus d'hésitation ni de doute, il entra au bureau du télégraphe d'où partait dans les airs un jeu pressé de fils électriques. Il rédigea sa dépêche, la passa au guichet et paya. Tac-tac-tac-tac, elle partait, et tac-tac-tac-tac, elle arrivait à Paris.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Coutures, Joux-Portes, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHEQUE CERTAIN DE
FRANC D'ACQUISITION.
ESCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
109, RUE ROCHEREAU, PARIS

billé le patient pour le coucher et pratiquer l'opération nécessaire. »

M. le docteur Després conclut, en s'adressant au *Sicéle* : « Un jour qui n'est pas loin peut-être, vous vous apercevrez que « manger du prêtre et de la religieuse » sur le dos des pauvres a fait plus de mal à la République, que j'aime autant que vous, que n'en feront jamais nos pires ennemis. »

Ce jour est venu. Le peuple, l'ouvrier, le paysan ne se gênent plus pour dire hautement : Quand nous débarrassera-t-on de cette République ?

On raconte, à Paris, que M. Ferrou, député de l'Aude, déposera, à la rentrée, une proposition pour faire réintégrer le général Boulanger dans l'armée.

Le fils aîné de Jérôme Bonaparte, le prince Victor Napoléon, n'assistait décidément pas aux fêtes nuptiales de la princesse Lætitia, sa sœur, et du duc d'Aoste.

Est-ce par exclusion, est-ce de sa propre volonté ? Les avis sont partagés à ce sujet dans le clan bonapartiste où cependant la première hypothèse semble la plus accréditée. Nous n'avons pas à nous prononcer en pareille matière ; il nous sera toutefois permis de constater que l'entente et l'union de cette famille laissent beaucoup à désirer.

MORT DE M. MARGUE

M. Margue, conseiller à la Cour de Paris, ancien député de Saône-et-Loire, ancien sous-secrétaire d'État à l'intérieur sous le ministère Gambetta, vient de mourir à Sornay-sur-Guye, près Mâcon.

LES GRÈVES

Saint-Denis, 15 septembre.

Le maire de Saint-Denis a, par un arrêté municipal daté d'hier et exécutoire sur l'heure, abaissé la taxe du pain.

Les boulangers de Saint-Denis, ne voulant pas se soumettre à l'arrêté municipal, ont fermé leurs établissements.

C'est ainsi qu'hier, à six heures du soir, toutes les boulangeries de la ville étaient fermées.

À la sortie des ateliers, les ouvriers, furieux de ne pouvoir se procurer du pain, ont organisé une manifestation des plus tapageuses.

Ils se sont proménés par les rues en chantant sur l'air connu : « C'est du pain, du pain, c'est du pain qu'il nous faut ! »

Rue Compoise, ils se sont arrêtés devant la boulangerie Blainvillain, contre les volets de laquelle ils ont lancé des pierres.

Les vitres de la porte d'entrée ayant volé en éclats, les projectiles ont pénétré dans la boutique et brisé les glaces qui garnissent la muraille.

Vers sept heures et demie, la police est intervenue et a pu, non sans rencontrer une forte résistance, disperser les manifestants. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Argenton, 15 septembre.

Les boulangers d'Argenton (Indre) avaient demandé à la municipalité l'élévation de la taxe, menaçant de se mettre en grève.

Jeudi soir, en effet, les fours ne furent pas chauffés, au grand mécontentement de la population que le maire et le secrétaire général de la préfecture, accourus en toute hâte, avaient de la peine à contenir.

La fureur d'un client, qui n'obtenait pas de son boulanger le pain retenu à l'avance, mit le feu aux poudres.

Toutes les devantures des boulangeries furent brisées à coups de pierres.

Le maire, ceint de son écharpe, finit par obtenir de ses administrés qu'ils se dispersassent, mais les boulangers se tiurent sur le qui-vive pendant toute la nuit.

Hier matin, ils faisaient savoir au public qu'ils continueraient à fournir du pain comme par le passé.

Limoges, 15 septembre.

Les ouvriers en grève du chemin de fer de Limoges à Brive sont arrivés hier dans le village de Pierre-Buffière en chantant la *Marseillaise*.

Le maire, M. Rondeau, accompagné de plusieurs officiers, les a invités à se disperser.

Les grévistes ayant refusé d'obéir, ordre a été donné aux gendarmes de les charger.

Une dizaine d'entre eux, parmi lesquels six femmes, ont été grièvement blessés. Une femme est, dit-on, mourante.

L'EMPEREUR FRANÇOIS-JOSEPH Et M^r Strossmayer

À l'occasion des fêtes qui ont eu lieu récemment à Kiew pour célébrer le neuvième centenaire de la conversion de la Russie au christianisme, l'évêque de Diakovo a adressé au comité des fêtes un télégramme de félicitations dont voici le texte :

« J'ai l'honneur et la joie de participer, en esprit, à votre fête d'aujourd'hui.

» L'héritage de saint Vladimir, la foi sainte, c'est la résurrection, la vie, la lumière et la gloire pour le grand peuple russe.

» Que Dieu bénisse la Russie et l'aide, en gardant la foi, et avec son puissant secours, à remplir, à côté des autres devoirs, cette grande mission qui lui a été remise par Dieu lui-même.

» C'est ce que je désire du fond de mon cœur.

» STROSSMAYER.

Ce télégramme a fait beaucoup de bruit. Il a notamment excité l'indignation des Hongrois. Les Magyars, arrivés depuis vingt et un ans à l'autonomie et investis du privilège de diriger, eux qui sont au nombre de six millions à peine, un royaume de 45 millions d'âmes et d'exercer sur les destinées communes de la Monarchie une influence au moins égale à celle des 22 millions d'habitants de la Cisleithanie, ne peuvent pas permettre que personne ait la liberté de réclamer pour les autres nationalités qui forment l'Empire d'Autriche des droits égaux à ceux dont la Hongrie prétend avoir le privilège exclusif.

Deux idées maîtresses ont toujours dominé la politique de M^r Strossmayer et elles sont toutes deux de nature à lui attirer l'hostilité des Hongrois et des Allemands. Il veut l'émancipation des Slaves d'Autriche et de Hongrie. Il demande qu'on leur rende les droits politiques qui leur ont été confisqués par les Allemands en deçà de la Leitha et par les Magyars en Hongrie.

Pour arriver à ce but, il s'est efforcé de raviver en Croatie et dans les régions voisines les anciennes traditions d'autonomie, d'y répandre l'instruction, d'y propager la langue et la littérature nationales. Prêlat catholique, il espère réconcilier la Russie avec l'Église de Rome. Il croit qu'il suffirait de part et d'autre de quelques concessions pour ramener l'Église russe au Saint-Siège.

À ce programme religieux se rattache évidemment le télégramme adressé par M^r Strossmayer aux organisateurs des fêtes de Kiew.

On avait annoncé le mois dernier que l'évêque de Diakovo allait être appelé à Vienne pour recevoir une réprimande du nonce du Pape et un blâme de l'Empereur. Il n'a pas encore été mandé à Vienne, mais François-Joseph a profité de sa présence à Belovar pour faire comprendre à M^r Strossmayer tout le mécontentement que ses actes lui avaient fait ressentir.

L'Empereur aurait dit : « Apparemment, monsieur l'évêque, vous n'avez pas eu la connaissance du coup que vous portiez par là à l'État et à l'Église. » M^r Strossmayer s'est alors incliné en disant : « Majesté, ma conscience est pure. » Selon le témoignage d'autres personnes dignes de foi, François-Joseph aurait dit sur un ton violent :

« Je crois que vous ne saviez pas ce que vous faisiez. Vous n'étiez pas de sang-froid ; vous étiez malade. »

Après cet incident, quelques évêques ont voulu consoler M^r Strossmayer, mais celui-ci a répondu qu'il n'avait pas besoin de consolation. Il restait ce qu'il était auparavant.

Quelques heures plus tard, il s'est fait excuser, ainsi que les deux évêques Hanielovic et Posilovic, de ne pouvoir assister, le lendemain, au dîner auquel ils étaient invités.

Les évêques ont quitté Belovar le soir même.

L'Empereur a voulu donner une entière satisfaction aux Hongrois qui avaient vu dans l'envoi du télégramme de M^r Strossmayer une haute trahison. Depuis quelque temps, les Croates et, en Bohême, les jeunes Tchèques s'agitent beaucoup ; les paroles de

Empereur leur serviront aussi d'avertissement.
M^r Strossmayer n'a répondu que peu de mots à la réprimande de son souverain. Il a protesté de la pureté de ses intentions et de la sincérité de son patriotisme, dont l'Empereur n'a sans doute jamais douté.
Mais, dans un pays comme l'Autriche, où tant de nationalités s'agitent et où les Magyars et les Allemands entendent dominer les autres races, les souverains se trouvent souvent obligés de faire eux-mêmes certaines concessions. M^r Strossmayer ne perdra rien à la légitime popularité qu'il a acquise chez les Croates et les Slaves.

Les paroles adressées par l'Empereur à M^r Strossmayer causent à Agram, capitale de la Croatie, une grande émotion qui se répandra sans nul doute dans tous les pays slaves de la Monarchie. Déjà, mercredi, la population de Belovar s'est montrée sympathique à l'évêque réprimandé.
A Agram, on prépare une grande manifestation en sa faveur, et dans les cercles gouvernementaux on montre visiblement une grande mauvaise humeur.
En retournant dans son diocèse, d'ailleurs, M^r Strossmayer reçoit des témoignages de sympathie. A Kreuz, le maire, le municipalité et une foule nombreux attendaient l'évêque; le maire prononça un discours de bienvenue.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les journées des 14, 15 et 16 septembre compteront au nombre des plus chaudes de l'année 1888 qui s'en est montrée si peu prodigieuse. Samedi et hier surtout on pouvait se croire au milieu de juillet.
Aujourd'hui la température s'est beaucoup abaissée. Le ciel est nuageux et le vent souffle du nord-est.

Nous lisons dans le journal de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) :

« Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Louis Champion, qui, comme écuyer de Saumur, avait été chargé d'accompagner les officiers aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée, vient de recevoir en récompense la croix de l'ordre de Gustave Wasa (Suède), de la Couronne d'Italie, et enfin la croix de l'ordre du Soleil-Levant du Japon.
« Ces glorieuses récompenses décernées à notre jeune compatriote nous donnent l'occasion de signaler en passant deux brochures du plus grand intérêt que M. Louis Champion a fait récemment paraître : *Choses de Sport et un Traité d'hippologie*.
« Tous nos compliments donc et tous nos meilleurs encouragements. »

Après examen des rapports établis pour l'année 1886 par les vétérinaires militaires, la section technique de la cavalerie (commission d'hygiène hippique) a classé les auteurs des rapports reconnus dignes d'une mention particulière.

Dans la liste des quarante et un vétérinaires en 1^{er} et en 2^e se trouvent le nom de M. Dangel, vétérinaire en 1^{er} à l'École de cavalerie, classé le 40^e, et celui de M. Perrin, vétérinaire en 4^e au 9^e d'artillerie, actuellement au dépôt de remonte d'Angers, classé le 44^e.

Le ministre a décidé, en conséquence, que chacun des vétérinaires désignés recevrait, avec un témoignage de satisfaction, un exemplaire relié du volume des *Mémoires* publiés par la section technique de la cavalerie (commission d'hygiène hippique), dans lequel se trouve consignée l'appréciation de son travail.

Nous apprenons, par correspondance particulière, qu'il y a eu sursis à la vente du château de Chenonceaux.

Le tribunal civil de Tours a adjugé la terre de Melitourne, communes de Luyne et de Fondettes, à M^{me} du Landreau, pour la somme de 489,000 francs.

LA FAILLITE DE M^{me} PELOUZE

On lit dans le XIX^e Siècle :

« Sur requête présentée par le syndic, le

Tribunal de commerce de la Seine a rendu un jugement qui reporte au mois de février dernier l'ouverture de la faillite de M^{me} Pelouze. »

Publications de mariage.

Auguste-André Hervoil, charcutier, de Saumur, et Armande-Marie-Françoise Briard, couturière, de Chouzé-sur-Loire.

Louis Boucher, charpentier, de Saumur, et Gabrielle Breugnon, sans profession, de Varennes-les-Nevers (Nièvre).

Joseph-Émile Bernard, cultivateur, et Hermance Nauff, sans profession, tous deux de Saumur.

Edmond Cesbron, épiciier, de Saumur, et Aminthe-Augustine Maltier, propriétaire (veuve), de Coutures.

Camille Lucas, cultivateur, de Saumur, et Valentine-Marguerite Jacquet, de Foix (Vienna).

René Mabileau, comptable, de Saumur, et Anne-Marguerite Joulin, sans profession, de Paris.

LES GAFFES DE GUÉPIN

Le docteur Guépin, honoré d'une statue dans la ville de Pontivy, où il est né, fut un bon et charitable médecin, mais étant républicain, il fut un préfet indénarrable.

La 4^e Septembre fit de ce médecin un préfet, et quel préfet ! Jamais fonctionnaire d'opérette ne fut si plaisant. Voici quelques échantillons de sa manière :

Le 12 septembre il adresse au gouvernement de Tours une dépêche (n^o 673) pour lui annoncer qu'il a, de son chef, nommé un parent à lui, Pierre-Auguste Lucas de Peslouan, sous-préfet de Paimbeuf. Et il termine ainsi sa dépêche : « Il y a des Prussiens riches à Pornic, il va y voir. » Le lendemain, il envoie une dépêche (n^o 45,534) demandant la préfecture du Morbihan pour son gendre, un autre Peslouan, et il ajoute : « Toutes les deux nuits, je fais seul patrouille à Nantes par moi-même. »

Voici tout entière une autre dépêche de ce préfet scientifique :

« NANTES, 11 octobre 1870. — 8 h. 38 soir. — N^o 558. — *Préfet à l'Intérieur et Gouvernement, Tours.* — Suis sur trace de voitures mystérieuses n'ayant que de nuit. — L'on dit poudre, l'on dit armes, l'on dit conspirateurs ! on dit Henri V. — Connais parcours. — Sous pieds de chevaux caoutchouc. — GUÉPIN. »

Le même homme, dans une autre dépêche (n^o 5,536) osa écrire : « Paysans, vrais Prussiens, meilleurs pour Prussiens que pour soldats français. »

Tout cela valait bien une statue, sans doute ; mais quel dommage que M. Jules Simon, dans son panégyrique, ait omis des détails aussi caractéristiques !

LE MANS. — La Sarthe a raconté, il y a quelques jours, la mort d'un sieur Blin, tonnelier, rue de Gourdaigne, qui s'est noyé dans la Sarthe.

Ce malheureux a laissé une veuve et trois enfants.

Samedi, l'aîné de ses enfants, qui est âgé de 14 ans, ayant été réprimandé par une femme à qui sa mère avait confié la garde de sa petite fille, s'écria tout-à-coup :

— On m'embête ici ! Et bien ! je vais me noyer. Et il partit en courant.

La femme effrayée courut après lui, mais elle ne put rejoindre l'enfant qui avait ôté ses sabots pour courir plus vite, et qui, après avoir franchi la passerelle d'Enfer, se dirigeait vers le grand cimetière. Il s'était déjà engagé dans un petit chemin qui mène vers la Sarthe à travers les prés quand, par bonheur, la femme qui le poursuivait aperçut un musicien militaire en promenade de ce côté.

— Arrêtez-le ! arrêtez-le ! cria-t-elle.

Le militaire parvint à rejoindre le jeune Blin, mais le gamin, ramené chez lui, répétait encore :

— Ce n'est pas fini ! je veux me noyer ; je me noierai tout de même.

Détail singulier : un de ses jeunes frères, âgé de 10 ans, s'est, il y a huit ans, noyé accidentellement dans la Sarthe, à peu près au même endroit où son père a trouvé la mort il y a quelques jours.

UN ENFANT MARTYRISÉ PAR SES PARENTS

Nous lisons dans le *Petit Rennais* :

« Une affaire d'une certaine gravité me

en émoi toute une commune des environs de Rennes.

Depuis plusieurs semaines, la rumeur publique désignait à l'attention de la justice les époux B..., marchers à F..., et les accusait de maltraiter leur fils, âgé de 7 ans 1/2, et de l'envoyer mendier dans la campagne, presque sans vêtements, en le laissant coucher dans la première ferme qu'il pouvait trouver.

La justice s'émut de ces bruits persistants et procéda à une enquête dont les résultats paraissent confirmer de tous points les accusations dont les époux B... sont l'objet.

Les renseignements recueillis dans le voisinage et jusqu'au bourg de M... s'accordent pour représenter le jeune E... comme « un vrai petit martyr chez ses parents ».

Le jeune E... (Pierre-Marie) est l'enfant naturel de la femme B..., qui le mit au monde avant son mariage ; de là, au dire de tous les témoins, une des causes de la haine du beau-père B... qui « ne peut pas voir » cet enfant. B... passe, du reste, pour ivrogne et paresseux.

Toute la contrée était indignée des mauvais traitements et des privations endurées par le pauvre petit Pierre E... Il paraît que s'il ne rapportait pas de pain à la maison il était roué de coups ; on assure même que les parents le poussaient au vol de légumes et de bois.

Une brave femme du voisinage a déclaré qu'un jour le petit E..., en train de jouer avec ses enfants à elle, lui fit pitié tant il était couvert de vermine ; elle le nettoya et lui changea sa chemise, et pendant cette opération elle eut le cœur douloureusement serré à l'aspect de ce pauvre petit corps couvert de meurtrissures et d'ecchymoses.

L'enfant portait notamment à la jambe une plaie que lui aurait faite son beau-père en le frappant avec une grosse branche.

Fréquemment recueilli par des voisins qui lui donnaient des aliments par charité, le petit martyr demandait en pleurant à ne pas retourner chez ses bourreaux qui, disait-il, le battaient à coups de pied, à coups de poing et à coups de trique. Enfin, désespéré, il prit la résolution de s'enfuir et coucha plusieurs nuits dehors.

Un garde-champêtre le reconduisit chez ses parents dénaturés qui, enchantés de s'être débarrassés de leur souffre-douleur, ont cyniquement refusé de le reprendre.

Ils nient, naturellement, les brutalités dont on les accuse, et disent que leur enfant est un garnement incorrigible.

Mais l'enquête est loin de leur être favorable. »

Guérison merveilleuse des cors aux pieds

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, *Hotel de la Paix*, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. Merlet a bien voulu prolonger son séjour dans notre ville jusqu'au mardi 18 septembre courant, délai irrévocable.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 16 septembre.

L'élévation de l'escompte de 1 0/0 par les banques d'Angleterre et de France a amené sur le marché un mouvement d'hésitation. Les tendances restent toutefois très accentuées à la hausse. On a coté, cours moyen, le 3 0/0 à 84.18 1/2 ; le 4 1/2 0/0 à 105.72 1/2.

Le Crédit Foncier conserve ses bons cours et nous avons laissé son action inscrite à 1.370. Les différentes obligations à lots de cet établissement ont gardé une très bonne tenue. Sur ces valeurs, du reste, les mouvements n'ont jamais eu grande étendue ; car ce n'est pas, en effet, la spéculation qui fait les cours. Les obligations foncières et communales ont eu un marché très suivi au comptant. Ces titres qui offrent toute garantie en donnant un revenu avantageux sont toujours en grande faveur.

Le conseil d'administration de la Société Générale, dans sa séance du 11 courant, a décidé qu'il serait distribué à valoir sur les bénéfices de l'exercice courant, 6.25 par action, représentant, pour le capital versé, l'intérêt à 5 0/0 l'an du 1^{er} semestre 1888. Le coupon sera payé le 1^{er} octobre.

Les Débits et Comptes courants sont remarquablement tenus à 603.

Après le succès que vient de remporter la Banque d'Escompte avec l'Emprunt portugais, nous allons avoir le succès de l'Emprunt Argentin sous le patronage du Comptoir d'Escompte, de la Société Générale et du Crédit Industriel. L'émission annoncée pour le 20 septembre comprend 100,000 obligations de 500 francs 6 0/0 remboursables au pair en 13 ans au plus. Les dividendes seuls des actions de la banque provinciale de Cordoba, appartenant au gouvernement de la province, permettront de satisfaire au service d'intérêt et d'amortissement. Les autres revenus donnés en garantie par le gouvernement provincial font donc de ces obligations 6 0/0 des titres des plus sérieux.

Les obligations de la Société des Immeubles s'inscrivent à 386.50. Acheter ces titres au cours actuel, c'est donc s'assurer une plus-value de plus de 600 francs aux tirages et par suite, une plus-value grandissante dans l'intervalle de l'achat au remboursement.

Le Panama oscille entre 267.50 et 270.

La Banque de Paris a des demandes à 842.50.

Les obligations libérées de Porto-Rico se traitent à 296.50. On remarque des arbitrages entre ces obligations qui sont garanties par l'Etat et celles des autres compagnies de chemins de fer espagnols dont aucune ne jouit de la garantie et qui, cependant, sont à des cours beaucoup plus élevés.

Passé le 20 septembre, les demandes ne seront plus admises sur les obligations de la Société des Ardoisières de la Forêt. On sait que cette Société ne fait appel au crédit que pour répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante et élargir proportionnellement la mesure de ses bénéfices. Le prix de vente de l'obligation 237.50 fait ressortir le placement à 6 1/4 0/0. Il y a là pour la petite épargne des avantages et des garanties dont elle s'empresse de profiter.

Les souscriptions sont reçues au siège social, à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque Chaumier, rue Grange-Batelière et à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris ; chez MM. Vauv et Torquat, banquiers à Rennes.

La Compagnie Transatlantique est fermée à 547.50.

La « Petite Bourse directe », rue de la Bourse, à Paris, vend au cours du jour, des titres de Panama jusqu'au 10 octobre. Elle les rachète immédiatement à 10 fr. au-dessous du prix de vente, de façon que l'acheteur bénéficie des chances de ce tirage exceptionnel en envoyant soit la différence de 10 fr., soit le montant de ces titres.

Les Chemins de fer Economiques sont bien tenus à 360.

Mérélessart (Somme), le 29 mars 1888. — Depuis 10 ans ma femme souffrait de maux de reins et de douleurs dans les jambes ; depuis qu'elle a pris vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elle a obtenu un très bon résultat. Je vous autorise à publier ma lettre.
(Signature légalisée.) J.-B. BOITEL

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis
0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

GOVERNEMENT DE CORDOBA

EMPRUNT 6 0/0 de 50,000,000 fr. (Loi du 3 août 1888)

100,000 obligations de fr. 500 ou £ 20

Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 33 ans ou plus tôt

Tirages : Septembre — Remboursement Octobre

Revenu annuel : 30 fr. ou 1 L. 4 sh.

payables semestriellement (Avril — Octobre)

à Paris, Bruxelles, Londres

LE GOVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE

TOUS IMPÔTS ARGENTINS CRÉÉS OU À CRÉER

Le produit de l'emprunt est destiné, pour 8,500,000 au paiement d'actions de la Banque de Cordoba ; pour 3,000,000 à la fondation d'une Banque Hypothécaire Provinciale et, pour le solde, à des travaux d'utilité publique.

L'emprunt est garanti spécialement et par privilège par 15,000 actions anciennes de la Banque de Cordoba, appartenant au Gouvernement, et par 85,000 actions nouvelles qu'il va souscrire ; par les bénéfices nets de la Banque Hypothécaire à créer ; par les revenus généraux du Gouvernement.

Ces 100,000 actions seront déposées à la Banque Provinciale de Cordoba jusqu'au remboursement du présent emprunt.

Prix d'émission : 482 fr. 50 (jouissance 1^{er} octobre 1888)

ramené, si on se libère à la répartition, à 480 fr.

(En souscrivant 50 »

ON PAIE { A la répartition du 1^{er} au 6 octobre 100 »

{ Du 5 au 10 novembre 1888 150 »

{ Du 5 au 10 décembre 1888 150 »

Le placement ressort à 6.25 0/0, sans compter la prime de remb.

On souscrit : Jeudi 20 septembre 1888

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, 14, Rue Bergère.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, à Paris.

Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Occasion exceptionnelle

A LOUER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

LE CHATEAU

DE LA

GRESILLONNIÈRE

Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur.

Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse

S'adresser à M^r GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTÉMENT

MAISON

De M. TAILLEBOUIS, ancien teinturier

Sise à Saumur, 9, rue de la Petite-Bilange.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^r PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le JEUUDI 20 septembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Deux ameublements de salon, bois de lits, tables, chaises, pendules, calorifères, tapis, bibliothèque, jardinière en bois sculpté, harnais.

Le MÊME JOUR, il sera également vendu divers objets mobiliers dépendant de la succession vacante de M. MAHOUDAU, comprenant : montre en or, linge, vêtements, malles et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

M. DUMONT, propriétaire à Mouligné (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pomme, à 35 fr. la barrique, pris gare Limière-Bouton. Fût à rendre. Remise par quantité.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

à des conditions très avantageuses

une

BONNE MAISON D'ÉPICERIE

ET MERCERIE

(GROS ET DEMI GROS)

Sise à Beaufort-en-Vallée.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889.

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur,

Avec vastes Magasins, Caves,

Remises et Écuries.

S'adresser à M. GIRARD, export à Saumur, rue Dacier, n° 28.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour nu Bain.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépot chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE

TERRE-NEUVE, 18 mois.

S'adresser au bureau du journal.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE

SAVON BLANC

1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & C^{ie} — MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^r V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

celles de départ. — les heures indiquées sont

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir.	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon.	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 21
Liniers-Bou.	11 39				3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53				3 36	7 59		6 13
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23
Vivry	12 15				3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 48	6 43
(Orl.) (départ.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11
(Orl.) (départ.)	8 31	10 37			4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44			4 25	8 43		7 3
Chât.-Varr.	8 48	10 52			4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cyr.	9 2 11				4 39	8 56		7 17
Montreuil	9 19	11 24			4 7	4 59	9 8	8 27
Thouars	11 57				2 34	5 38	9 38	2 44
Niort	3 58				4 24	7 59		6 33
Saintes					6 28	11 05		6 14
Bordeaux					9 19	3 36		9 02

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 15	8 20		3	
Saintes				7 15	8 48		11 39	6 26
Niort				9 33	10 20		2 5	5 30
Thouars				12 14	12 32		1 30	4 15
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé-s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chât.-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55	
SAUMUR (Orl.) (arr.)	10 23	7 45			3 02	5 42	10 03	
(Orl.) (départ.)	7 25	11 25			3 41	5 30		
Nantilly (départ.)	7 38	11 36			2 53	5 33		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44			3 04	5 43		10 58
(Orl.) (départ.)	7 57	11 54			3 05	5 45		11 5
Vivry	8 10	12 09			3 17	5 57		
Blou	8 19	12 18			3 26	6 06		
Vernantes	8 32	12 33			3 39	6 18		
Liniers-Bou.	8 45	12 46			3 51	6 30		
Noyant-Méon.	8 59				4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir.	10 7	2 15			2 53	5 09	7 48	12 24
Chartres	2 50				5 51	9 37	12 4	3 23
Paris	5 25				8	11 50	2 27	5 10

STATIONS	Direc. soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55			6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 08	11 58	3 48	6 10	10 01
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 35	
St-Clément		7 36		12 24	4 07	6 39	
St-Martin		7 33		12 31	4 20	6 52	10 24
Saumur (a)	3 22	7 46	9 38	12 34	4 20	6 52	10 20
(a) (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 13	
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 19	10 40
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 10	5 46	8 08	11 16
Tours	5 05	9 42	11 05	1 23	6 35	8 51	11 48
Paris	10 39			3 06	8	2 33	4 01

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direc. mixte matin
Paris	8 35	9 44	11 25	12 45	10 40	6 25
Tours	1 23	5 11	7 15	11 35	2 03	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 34
Varennes		6 32	8 51	12 57		7 06
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 14
(a) (départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 21
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 34
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 41
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 48
La Ménitrie	3 38	7 32	9 52	1 46	3 53	7 50
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 24
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 04	11 04

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 38

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	10 43	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9
(a) (départ.)	9 29	4 25	5	9 30	
le Vaudelnay					